



FLASH ACTU

de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes

#AccèsDirect

**Accès direct aux kinésithérapeutes :
concrètement, de quoi parle-t-on ?**



Jean-François Dumas

Secrétaire général du CNOMK



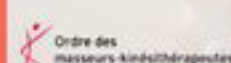
Pascale Mathieu

Présidente du CNOMK



Doc Amine

Médecin et créateur de contenu



Chères consœurs, chers confrères, mesdames, messieurs,

La proposition de loi portant amélioration de l'accès aux soins par la confiance aux professionnels de santé a été définitivement adoptée par le Sénat et l'Assemblée nationale les 9 et 10 mai. Dès sa promulgation (dans les 15 jours suivant le vote), les kinésithérapeutes exerçant au sein d'un établissement de santé, d'un établissement ou d'un service social et médico-social, d'une maison de santé pluridisciplinaire, d'un centre de santé ou d'une équipe de soins primaires ou spécialisés pourront prendre en charge des patients en accès direct, c'est-à-dire sans prescription médicale.

Il s'agit d'un événement important pour la profession, c'est pourquoi le Conseil national organise un événement en direct pour répondre concrètement à vos questions sur cette loi et sur l'accès direct aux kinésithérapeutes.

Retrouvez le mardi 23 mai 2023, à 19h00, la présidente du Conseil national, Pascale Mathieu, le secrétaire général, Jean-François Dumas et le médecin et créateur de contenu, Doc Amine.

#AccèsDirect

**Accès direct aux kinésithérapeutes :
concrètement, de quoi parle-t-on ?**



Jean-François Dumas

Secrétaire général du CNOMK



Pascale Mathieu

Présidente du CNOMK



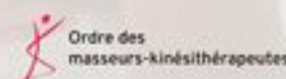
Doc Amine

Médecin et créateur de contenu

@docamine_

Rendez-vous

le mardi 23 mai, à 19h, en direct



Je participe au Live

Cet événement est accessible à tous. Vous pouvez poser dès maintenant ou en direct vos questions, depuis la page Internet de l'événement.

Le Conseil national de l'ordre



Ordre des
masseurs-kinésithérapeutes



Facebook Twitter LinkedIn